



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **41-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 7 décembre 2011**

Le sept décembre deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 29 novembre 2011

**Nombre de délégués en exercice** : 18    Présents : 12    Votants : 13

**Présents** : M BAFFERT, V BELLE, Y BOULARD, J CARRIER, C DIDIER, F GILABERT, M GUGLIELMI ( suppléante M GAUTHIER), M MASTROMAURO, P MOLINARO, M REPELLIN ( Pouvoir de Mme GONNET) , D ROUX, J TESSAIRE

**Absents excusés** : M BROUZET, A CARBONARI, C COIGNÉ, G FRIER, J GAUTHIER, V GONNET, G JULLIEN.

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Denis ROUX

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES  
Report de crédits d'investissement 2011

**Rapporteur** : Michel BAFFERT

Le Président expose au comité syndical,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988

Vu l'instruction 89-18 du 30/01/1989

Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que le Budget pour l'année 2012 du SIRD sera voté au cours du mois de février 2012.

Considérant qu'en matière d'investissement, lorsque le BP n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, le Président ne peut que limitativement ordonner des dépenses d'investissement.

Toutefois, ce dernier est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Le Président peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Afin d'exercer ce droit, le comité syndical doit en autoriser le président et préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés pour le BP.

**Le tableau ci-dessous détaille les opérations concernées.**

Opération	Nature Budgétaire	Montant Budgété 2011	Montant Reporté sur 2012 : ouverture de crédits
Travaux	2313	4 015 540,03	1 003 885,00 €
Etudes et concession et droits assimilés	2031	265 500,20	66 375,05 €
Acquisition et immobilisation corporelles	2184 2183 2188.2	10 200,57	2 550,14 €

Le Président propose au comité syndical :

- d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012
- d'engager, liquider, et mandater dans la limite de ces crédits d'investissement mentionnés ci-dessus

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 8 décembre 2011

Le Président

Michel BAFFERT